

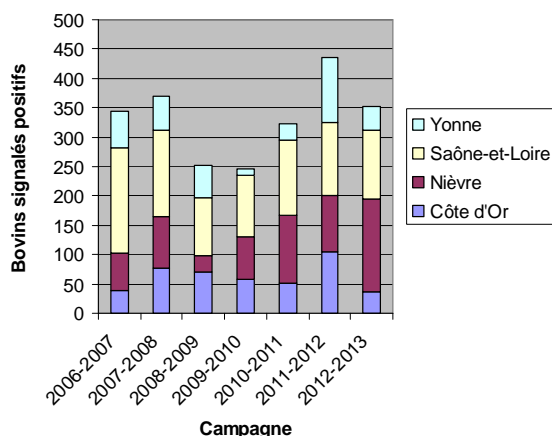
B.V.D : bilan de la campagne 2012-2013

La B.V.D ou maladie des muqueuses n'est pas une maladie réglementée et n'est pas soumise à un dépistage systématique en Bourgogne. Néanmoins, du fait de son impact clinique et éventuellement commercial, cette maladie fait l'objet d'une attention particulière et les acteurs de la Santé animale en Bourgogne ont convenu de rassembler leurs observations autour de cette maladie pour en évaluer l'impact. Cette fiche présente la synthèse de la campagne écoulée.

Les résultats des « alertes à la B.V.D »

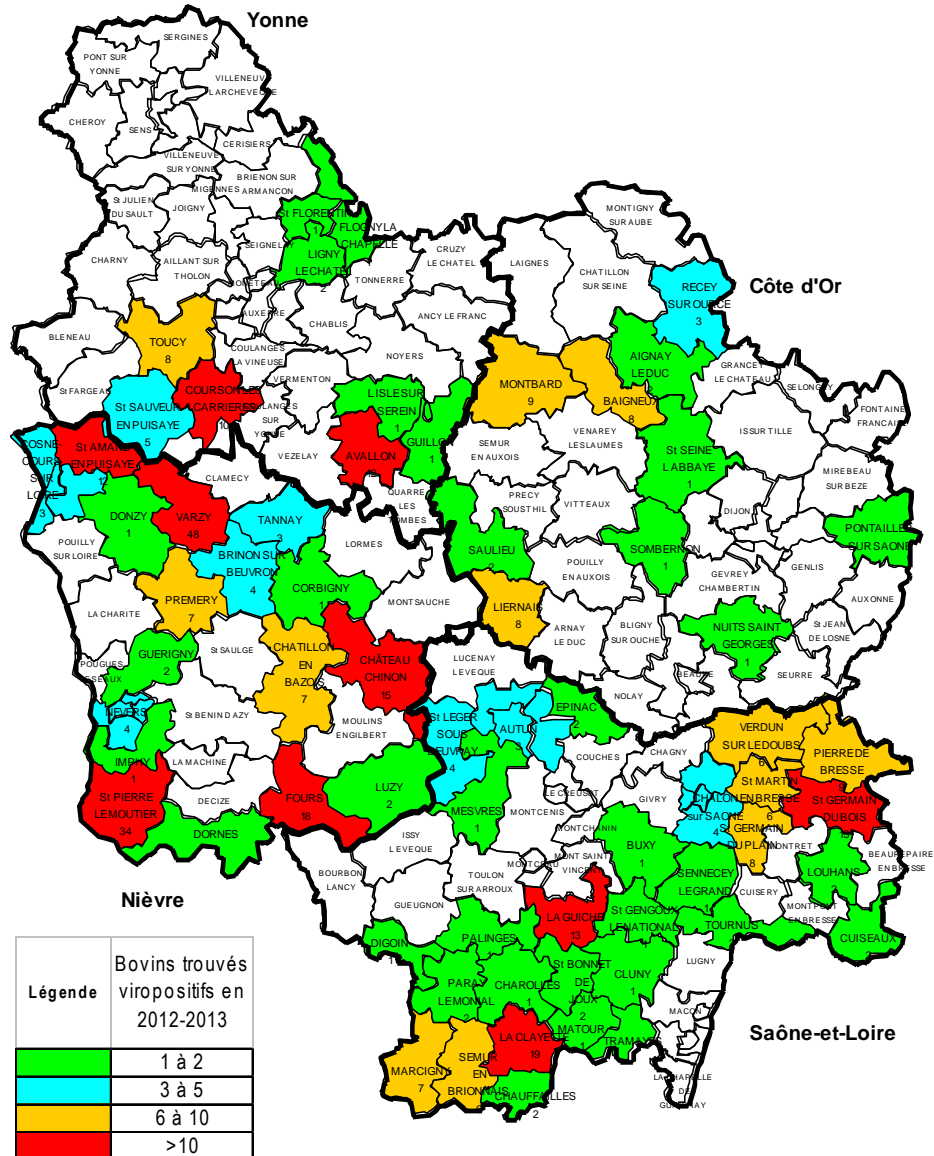
- Afin de sensibiliser les éleveurs et les vétérinaires à la présence largement répandue du virus de la B.V.D, un dispositif d'« alerte à la B.V.D » a été mis en place en Bourgogne depuis 2006. Il consiste à adresser un message d'information à tous les vétérinaires autour un foyer confirmé par analyse.
- Quelques réserves doivent être formulées sur ces informations :
 - Les résultats positifs des recherches virologiques sur la B.V.D. ne permettent pas de conclure définitivement sur le statut I.P.I. ou non des animaux analysés.
 - Les observations présentées dans l'alerte ne sont que le reflet des recherches effectuées sur le terrain et les motivations des demandes d'analyses restent très diverses (diagnostic clinique, dépistage à l'achat, plan d'assainissement,...). Elles ne peuvent donc prétendre à une représentation exhaustive ni objective de la situation épidémiologique de la BVD en Bourgogne.
- Le graphique 1 indique l'évolution annuelle du nombre de bovins viropositifs relevés par le réseau d'alertes. L'augmentation observée l'année passée a régressé pour revenir au niveau des années 2006 à 2008. Ces variations sont difficiles à interpréter en l'absence d'informations complémentaires sur le nombre d'analyses demandées.

Graphique 1 : Evolution annuelle du nombre de bovins trouvés viropositifs par le dispositif d'alerte à la B.V.D



- La carte 1 fournit le nombre de bovins trouvés viropositifs par canton en 2012-2013.

Carte 1 : nombre de bovins trouvés viropositifs en B.V.D par canton en Bourgogne sur la campagne 2012-2013



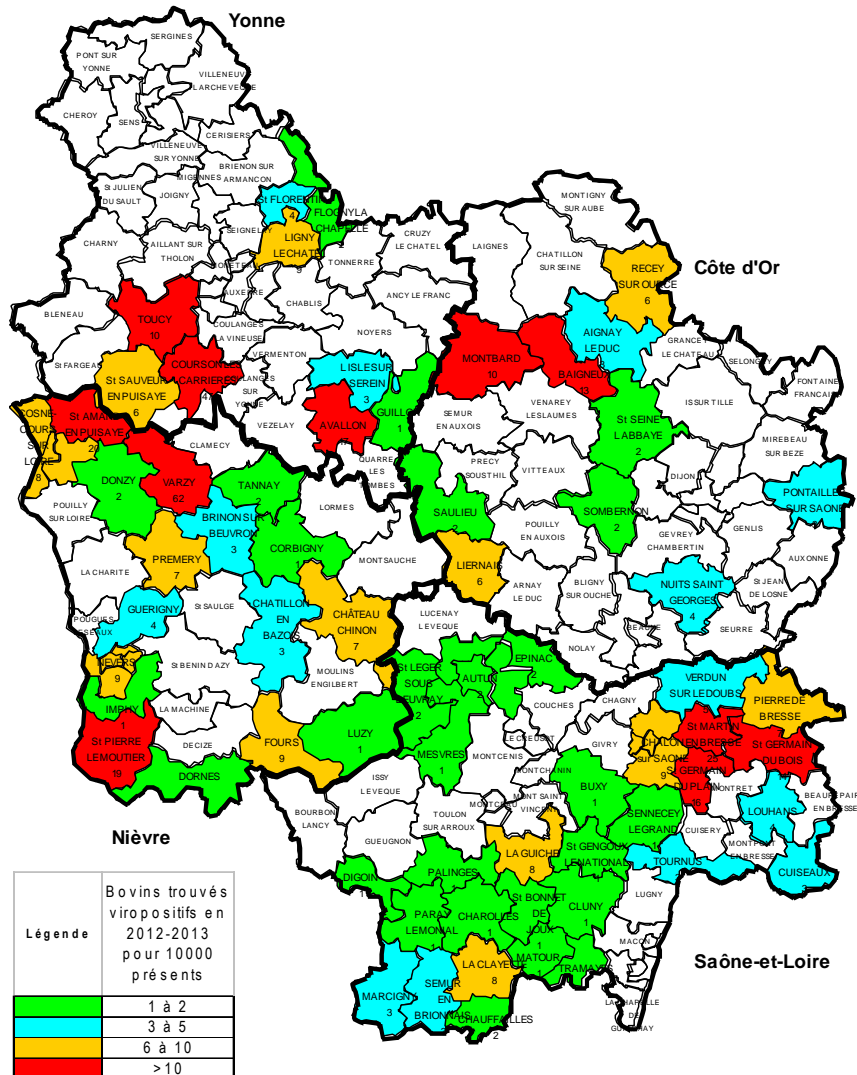
- Au total, 363 bovins ont été trouvés viropositifs sur la campagne, soit un taux de **2,7 bovins trouvés viropositifs pour 10 000 présents en Bourgogne** (contre 2,9 lors de la dernière campagne). Cette valeur est assez éloignée de la prévalence régulièrement décrite de l'ordre de 1% d'animaux I.P.I dans les populations bovines. Cela vient du fait que tous les animaux ne sont pas dépistés, et que tous les I.P.I ne déclenchent pas systématiquement une maladie déclenchant des recherches diagnostiques.

- On note une très forte hétérogénéité géographique qui reste toujours délicate à interpréter compte tenu des réserves précédentes. Néanmoins, lorsqu'on rapporte le nombre de bovins trouvés positifs pour 10 000 bovins présents par canton, on note une certaine logique géographique comme le montre la carte 2. Les plus fortes prévalences semblent s'observer sur les cantons à

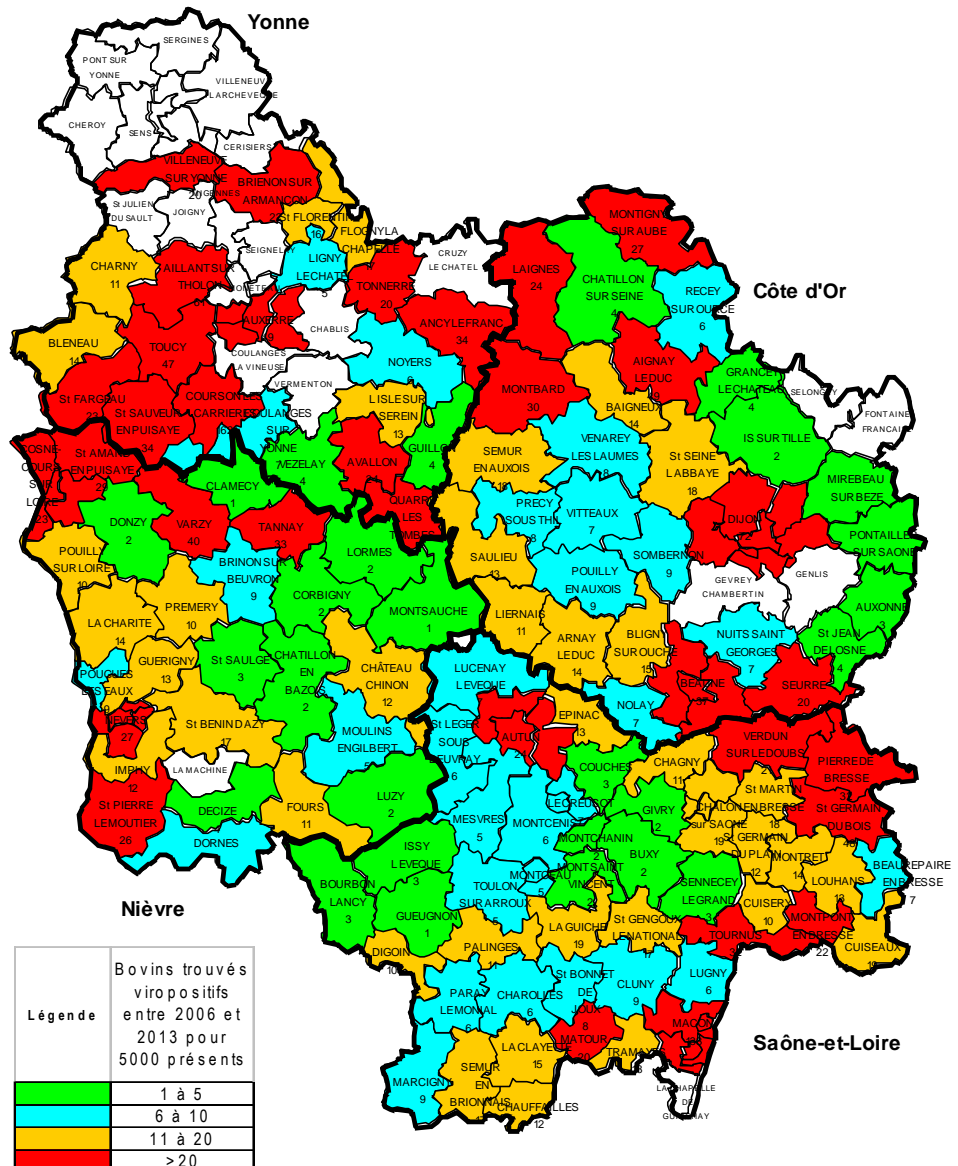
prédominance laitière (Puisaye, Plateaux du Châtillonnais, Val de Saône et de Loire), avec quelques exceptions comme quelques cantons de l'Auxois en Côte d'Or.

- Cette tendance se confirme lorsque l'on cumule les observations sur 6 campagnes (2006 à 2013), comme le montre la carte 3, à l'exception de quelques cantons (Quarré-les-Tombes, Autun). Il faut cependant noter que certains cantons (en blanc) ne font apparaître aucun résultat, il est donc probable qu'il y a eu assez peu de recherches B.V.D. sur ces cantons.

Carte 2 : nombre de bovins trouvés viropositifs en B.V.D pour 10 000 bovins présents par canton en Bourgogne sur la campagne 2012-2013



Carte 3 : nombre de bovins trouvés viropositifs en B.V.D pour 5 000 bovins présents par canton en Bourgogne sur les campagnes 2006 à 2013



B.V.D et Caisses d'entraide

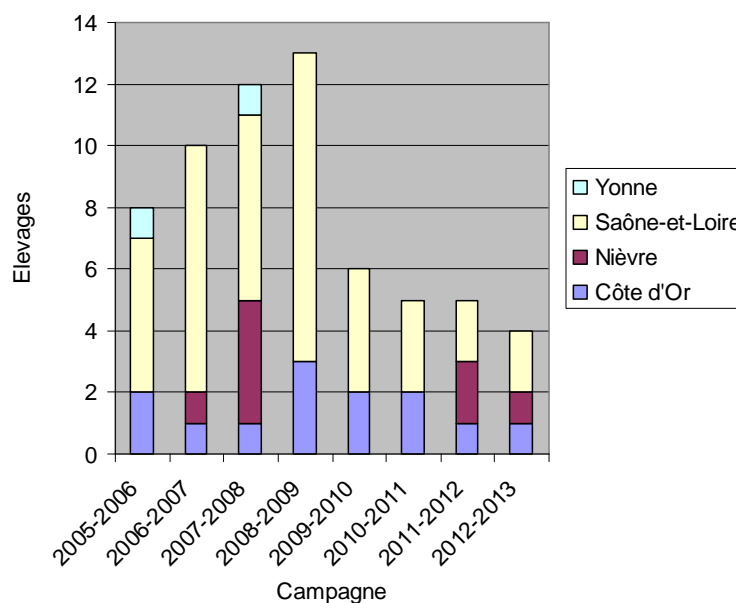
- Par leurs caisses d'entraide (nommées parfois « caisse coup dur »), les G.D.S de Bourgogne proposent à leurs adhérents un soutien technique et financier lors d'accidents sanitaires importants.
- Dans ces dossiers qui font l'objet d'une évaluation économique systématique, la B.V.D est parfois incriminée, et ces observations permettent d'évaluer l'importance sanitaire et économique de la B.V.D, quand elle s'exprime cliniquement. Il faut souligner toutefois que ces dossiers ne représentent que la pointe émergée de l'iceberg de la B.V.D sous forme de maladie, car cette maladie peut provoquer des pertes zootechniques indirectes sans manifestation clinique spectaculaire.
- Le tableau 1 résume les observations faites par les G.D.S de Bourgogne en 2012-2013.

Tableau 1 : B.V.D et Caisses Coup dur en Bourgogne en 2012-2013

Département	Côte d'Or	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne	Bourgogne
Nombre de dossiers Caisse "Coup Dur" traités sur la campagne.	14	2	21	0	37
Nombre de dossiers Caisse "Coup Dur" traités sur la campagne, où la B.V.D. a été incriminée.	1	1	2	0	4
Moyenne des pertes constatées par UGB dans ces dossiers.	14,44 €	?	12,00 €	- €	12,81 €
Minimum des pertes constatées par UGB dans ces dossiers.	4,45 €	/	5,10 €	- €	- €
Maximum des pertes constatées par UGB dans ces dossiers.	30,40 €	/	27,30 €	- €	30,40 €

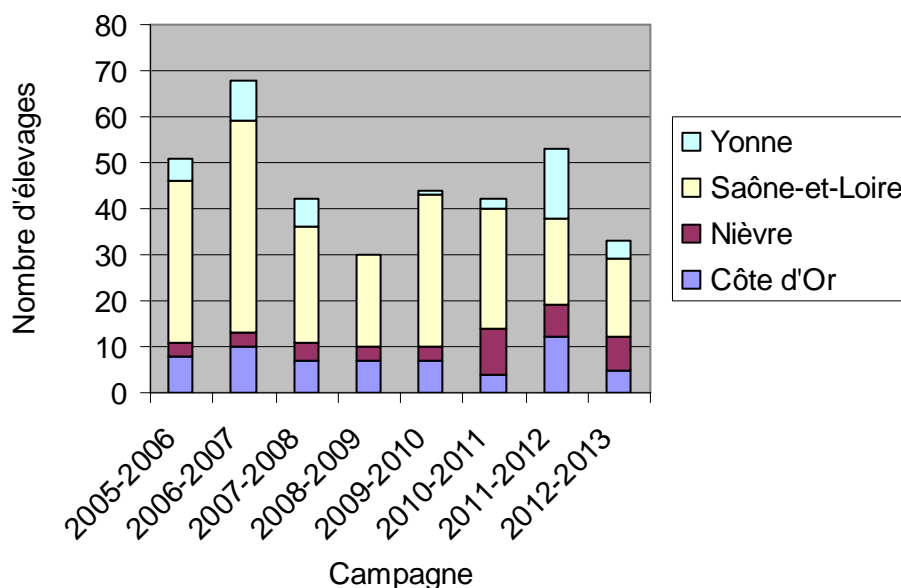
- On constate 4 dossiers où la B.V.D a été incriminée soit moins de **1 élevage fortement touché pour 2 000 élevages bourguignons**.
- Sur le graphique 2 on constate le maintien de la diminution sensible du nombre de dossiers où la B.V.D est incriminée, alors qu'on observait auparavant une progression annuelle.

Graphique 2 : Evolution annuelle du nombre de dossiers B.V.D et Caisses Coup dur en Bourgogne



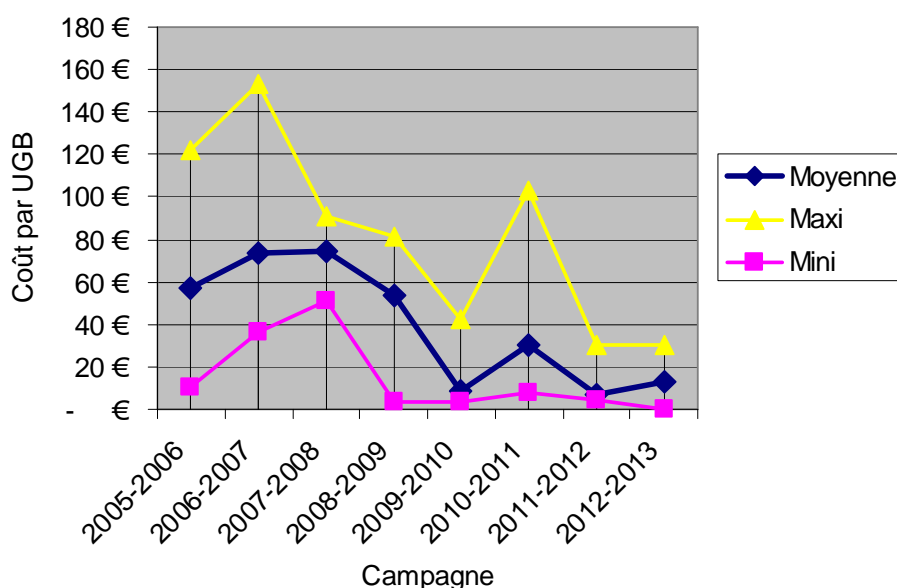
- Le nombre annuel d'élevages ouvrant un plan d'assainissement a globalement diminué (33 dossiers) comme le montre le graphique 3. En 2012-2013, 3 élevages pour mille présents ont ouvert un plan d'assainissement.

Graphique 3 : Evolution annuelle du nombre de plans d'assainissement B.V.D en Bourgogne



- Le graphique 4 indique l'évolution des coûts moyens par UGB dans des élevages en caisse d'entraide où la B.V.D a été incriminée.

Graphique 4 : Evolution annuelle de la moyenne, du minimum et du maximum des coûts par UGB des dossiers B.V.D et Caisses Coup dur en Bourgogne

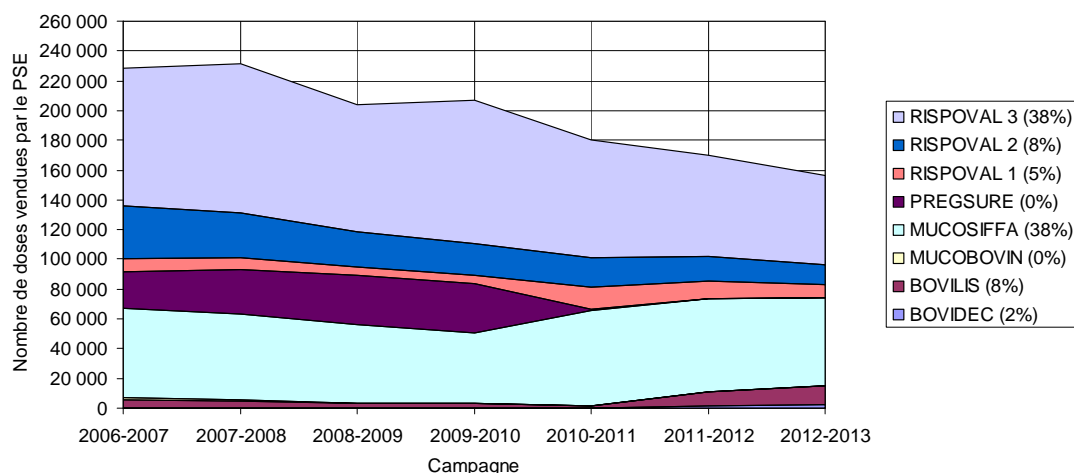


- Le coût moyen des foyers passés en caisse Coup dur remonte à environ 13€ par UGB, mais le nombre de foyers traités (3) reste trop faible pour établir une tendance statistique.
- En moyenne, les pertes économiques dans les foyers cliniques de B.V.D qui font appel à la caisse d'entraide se situent entre 10 et 80 € par UGB, mais peuvent atteindre jusqu'à 150 € dans des cas exceptionnels.

Vaccination

- La vaccination est sans doute le moyen de prévention contre la B.V.D le plus adapté aux conditions de l'élevage en Bourgogne. En effet le risque voisinage est maximal avec des animaux pâturant la majeure partie de l'année au contact d'autres élevages et pendant une période sensible (gestation de 1 à 4 mois). C'est pourquoi l'évaluation des pratiques vaccinales est intéressante pour connaître le niveau de protection des élevages.
- Les informations disponibles en Bourgogne sont notamment les ventes du P.S.E de la F.R.G.D.S. Bourgogne. Ce P.S.E est distribué par les vétérinaires praticiens ayant passé une convention avec la F.R.G.D.S. et sert les adhérents des G.D.S de Bourgogne. Sur les 4475 éleveurs servis par le P.S.E en 2012-2013, 1393 ont acheté des vaccins actifs contre la B.V.D, soit 31% des élevages, ce qui constitue une légère régression par rapport à la campagne précédente (33%).
- L'évolution des doses de vaccins vendues par le P.S.E figure dans le graphique 5. Elle montre que près de la moitié des vaccins utilisés contre la B.V.D sont multivalents, et visent également la prévention du R.S.V. On note une régression des doses vendues, qui touche avant tout les vaccins multivalents (RISPOVAL 2 et 3).
- Le retrait du marché du PREGSURE en 2010 (suite à une suspicion d'un lien avec le syndrome de pancyclopénie bovine) a surtout profité au MUCOSIFFA qui est resté à 36% du marché et dans une moindre mesure au BOVILIS (8%) et au BOVIDEC (2%) qui a récemment fait son entrée sur le marché français.

Graphique 5 : Evolution et répartition (en % du nombre de doses vendues par le P.S.E) des vaccins utilisés contre la B.V.D en Bourgogne



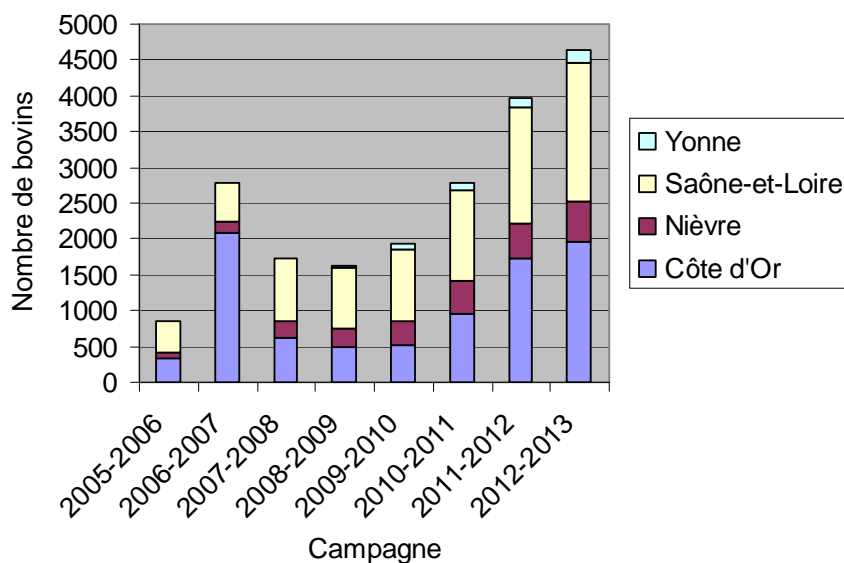
Bovins garantis « non I.P.I »

- En 2004, le « Code des échanges » a défini les critères techniques des garanties sanitaires B.V.D maximales exigibles pour les animaux échangés en France, à savoir la garantie de ne pas être un animal Infecté Permanent Immunotolérant (I.P.I).
- Cette garantie est valide toute la vie du bovin. Les animaux ainsi garantis peuvent être enregistrés dans un fichier national (SIGAL) qui permet leur traçabilité au niveau national.
- En Bourgogne, cette inscription concerne surtout des animaux reproducteurs issus de la sélection génétique. 4636 animaux bourguignons y étaient inscrits au 1/7/2013, soit 3,5 pour 1 000 bovins présents en Bourgogne pour 14% des élevages, ce qui confirme la progression régulière des campagnes précédentes (voir graphique 6).
- Le tableau 2 présente l'état de ce fichier pour la Bourgogne au 1/7/2013.

Tableau 2 : Bovins inscrits au fichier national des bovins « non I.P.I » en Bourgogne au 1/7/2013

Département	Côte d'Or	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne	Bourgogne
Nombre d'élevages ayant au moins un bovin inscrit dans le fichier national des animaux garantis	461	231	630	75	1 397
Nombre de bovins inscrits (et encore présents) dans le fichier national des animaux garantis	1 963	558	1 942	173	4 636
<i>Dont bovins issus d'élevages allaitants</i>	1 287	538	1 538	160	3 523
<i>Dont bovins issus d'élevages laitiers</i>	676	20	404	13	1 113

Graphique 6 : Evolution annuelle du nombre de bovins inscrits au fichier national des animaux garantis non I.P.I en Bourgogne



- En 2006-2007, la Côte d'Or avait enregistré tous les animaux présentant des résultats favorables permettant de les considérer comme non I.P.I. Depuis cette campagne l'inscription est limitée aux élevages demandeurs, ce qui explique la diminution.
- Comme prévu, l'augmentation observée l'année dernière a continué, car le statut non I.P.I continue à être de plus en plus demandé. Il a été officiellement reconnu en 2011 et devra à terme figurer sur les attestations sanitaires des bovins garantis.

Enquête sur les bovins viropositifs

- Depuis 4 campagnes, un questionnaire a été mis en place sur les bovins trouvés viropositifs. Ce questionnaire n'est pas systématiquement rempli et des biais de recrutement peuvent être rencontrés.
- A l'issue de la campagne 2012-2013, 159 enquêtes ont été recensées. On relève toujours que 85% des bovins viropositifs enquêtés ont moins de 2 ans et que 45% ont moins de 6 mois.
- 75% des bovins enquêtés sont confirmés ou présumés I.P.I, alors que 12% sont confirmés être des virémiques transitoires. Pour les autres, leur statut n'a pu être précisé.
- On relève surtout que seuls 2 élevages enquêtés ont présenté au moins 1 I.P.I alors qu'ils vaccinaient l'ensemble de leur troupeau (RISPOVAL) depuis plusieurs années. Ces cas interrogent sur l'efficacité de ce vaccin contre la transmission transplacentaire, mais cette protection n'est pas indiquée dans l'AMM de ce vaccin.
- L'origine présumée de l'infection est clairement identifiée dans seulement 15% des enquêtes. Les origines principalement identifiées sont les introductions et le voisinage.

Etude technico économique régionale

- L'impact sanitaire de la B.V.D est variable selon le contexte épidémiologique de chaque troupeau. Face à la question d'une éventuelle éradication du virus responsable (déjà entreprise dans plusieurs pays européens et en Bretagne), les G.D.S de Bourgogne ont décidé d'évaluer les stratégies de lutte envisageables (éradication par dépistage des I.P.I, vaccination,...) dans le contexte de l'élevage allaitant.
- Cette évaluation sera essentiellement basée sur la modélisation épidémiologique et économique de la maladie et des plans de lutte a priori susceptibles d'être pertinents à l'échelle régionale dans un contexte dominé par les systèmes naisseurs. L'approche se fera successivement à deux niveaux : un niveau intra-exploitation où les effets zootechniques de la B.V.D seront traduits en effets économiques et un niveau inter-exploitation où la modélisation intégrera en plus la situation générale des exploitations. La méthodologie retenue fait appel à des modèles épidémiologiques développés par l'UMR BIOEPAR d'ONIRIS de Nantes.
- Les premiers résultats seront présentés à la « B.V.D Day », qui réunira les experts européens de cette maladie à Nantes les 14 et 15 novembre 2013.

Conclusions sur la campagne 2012-2013

- Les observations collectées par l'observatoire ont des sources variées et n'étaient pas destinées à mesurer objectivement des phénomènes épidémiologiques. Il faut donc garder une certaine prudence dans leur interprétation.
- Le virus de la B.V.D est largement répandu dans les élevages en Bourgogne comme le montrent les observations de l'alerte à la B.V.D. Il n'y a pas d'évolution notable à cette situation et la relative stagnation des alertes le confirme. On peut relever toutefois le maintien de la baisse du nombre de dossiers de caisses « coup dur » incriminant la B.V.D, ainsi que celui du nombre de plans d'assainissement B.V.D.
- Les secteurs laitiers semblent révéler plus fréquemment la présence d'animaux viropositifs, cette observation semble se conforter d'année en année.
- La maladie clinique s'exprime assez rarement (moins de 1 pour mille élevages) sous forme grave, mais on ne connaît pas bien l'impact subclinique ou seulement zootechnique de cette maladie (troubles de la reproduction). Les résultats préliminaires de l'étude technico économique semblent indiquer une perte moyenne de 13,4 € par bovin reproducteur dans un élevage moyen, toutes situations confondues (absence ou présence du virus), ce qui reviendrait à 35 € par bovin dans les élevages où le virus circule.
- La vaccination reste une pratique courante chez les éleveurs bourguignons pour se protéger contre ce virus, mais elle a tendance à diminuer et une bonne partie des éleveurs (50 à 70%) ne se protège pas malgré tout. Beaucoup d'éleveurs utilisent les vaccins multivalents et recherchent d'abord une protection contre les maladies respiratoires, souvent chez les jeunes animaux. Dans ce cas les animaux reproducteurs ne sont pas protégés.
- La quasi absence d'élevages vaccinant contre la B.V.D dans les enquêtes en élevages infectés confirme la bonne protection apportée par la vaccination.
- La demande d'inscriptions au fichier national des animaux garantis non I.P.I traduit une demande commerciale sur cette garantie plutôt limitée aux animaux de sélection (participation à des concours). Cette demande commence à augmenter avec la reconnaissance officielle de cette garantie et la demande croissante de certaines régions.